

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBAZAN DEBAT**  
**SEANCE N° 2015.03 DU 7 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de BARBAZAN-DEBAT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEDEBOY Jean-Christian, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : M. PEDEBOY Jean-Christian, Mme RIVALETTO Claudine, M. LOUPRET Yves, Mme RODRIGUEZ Rose-Marie, M. DELMAS Claude, M. IBORRA François, Mme MAUVEZIN Françoise, M. LAGARDELLE Gilles, M. MANSE Jean-Luc, Mme OLALLA Anne-Marie, Mme SANSOULET Monique, M. MAZET Serge, Mme VILANOVA Carmen, M. LARROUY Michel, Mme DARRE Michèle, M. MATUT Pascal, M. SONNEVILLE Didier, Mme SCHNEIDER Christianne.

**PROCURATIONS** : M. BEZ Bernard à M. LAGARDELLE Gilles ; Mme FERNANDEZ Consuelo à Mme VILANOVA Carmen ; Mme POUYENNE-VIGNAU Régine à M. MAZET Serge ; Mme PALOMINO Hélène à M. IBORRA François.

**EXCUSÉ** : M. CHAMPAGNE Sylvain.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. LOUPRET Yves, à l'unanimité.

Compte-rendu de la séance du 9 avril 2015 :

M. DELMAS demande de rajouter que les frais de géomètre sont à la charge des demandeurs, dans le cadre de la cession de la bande de terrain derrière le stade.

Adopté à l'unanimité.

**GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE**

M. LE MAIRE lit la délibération.

Vote à l'unanimité.

**TRAITÉ DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE EN GAZ NATUREL SUR LA COMMUNE**

M. LE MAIRE : « Il s'agit d'une convention signée il y a 30 ans et qui doit être renouvelée, afin que la commune mette à disposition les terrains permettant de faire passer les canalisations. »

M. DELMAS : « Nous toucherons un petit plus car nous serons payés également les postes, détenteurs... »

Vote à l'unanimité.

**ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS L'ELABORATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

M. DELMAS : « Nous avons réalisé le diagnostic (avant le mois de mai) puis nous devons établir le calendrier. La consultation a été faite auprès de trois entreprises. L'APAVE a été retenue, car moins-disante. Le compte-rendu sera fourni en septembre. La mise en conformité doit être faite dans les six mois, selon un agenda à déterminer d'ici septembre. »

M. LARROUY : « Quels sont les établissements concernés ? »

M. DELMAS : « 27 bâtiments ont été recensés. Le diagnostic contiendra une fiche par bâtiment, avec une évaluation des travaux à effectuer. »

M. LE MAIRE : « Il faudra également prévoir l'accessibilité aux bus du Grand Tarbes. Nous aurons trois ans pour nous mettre en conformité. »

Vote à l'unanimité.

**DEMANDE DE PROROGATION DE DELAI DE DEPOT DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

M. LE MAIRE : « Il s'agit d'une précaution permettant un décalage éventuel dans l'élaboration du calendrier, auprès de Mme la Préfète. »

M. DELMAS : « Cette demande de décalage est prévue dans la loi. »

M. MAZET : « Une proposition de prêt à taux zéro est-elle prévue par la loi ? »

M. LE MAIRE : « A ce stade, il est trop tôt pour le savoir. »

Vote à l'unanimité.

**TARIFS COMMUNAUX**

M. DELMAS : « Nous présentons l'ensemble des tableaux des tarifs communaux :

- cimetière : inchangés
- locations diverses : inchangés
- location de salles : inchangés, mais modification de la forme de la caution (200€ pour le ménage et 500€ pour les dégradations)
- vieille école : la caution a été arrondie.
- transport scolaire : le montant porte à porte du transport jusqu'à Piétat coûte 15 000€ /an à la commune. Le montant demandé est de 8.50€ /mois/famille (pour 9 familles concernées). Nous serons tenus de nous interroger lors du renouvellement du marché, l'an prochain. Il n'y a pas de décision à prendre à ce jour.
- cantine : le prix du repas facturé à la commune est de 2.78€ + 4€ de frais annexes. La Commission propose d'augmenter le prix du repas à 2.78€ pour les enfants de Barbazan et 3.20€ pour les enfants hors Barbazan. »

M. LE MAIRE : « On ne peut pas prévoir une augmentation annuelle de 5%. Il faut que le montant soit revu chaque année, mais sans fixer une règle. »

M. DELMAS : « Nous allons mettre en place une tarification pour le marché, afin de couvrir les frais. »

M. MATUT : « Nous votons contre les tarifs communaux dans l'état actuel pour les raisons suivantes :

- transport scolaire : nous ne sommes pas favorables au maintien de ce service pour uniquement les familles de Pietat. Cela coûte 15 000€ à la commune pour seulement une dizaine de familles. Ce n'est pas un service équitable vis-à-vis des autres familles.
- repas cantine : nous ne sommes pas favorables aux tarifs proposés pour les enfants venant de l'extérieur, c'est discriminatoire, qui nous dit que certaines familles ne sont pas en difficulté. Nous proposons que M. LE MAIRE demande une participation des communes concernées au lieu de reporter cette augmentation sur les familles. D'autant plus que cette contribution devrait prendre en compte également le péri et l'extra scolaire. Enfin, l'augmentation des tarifs ne doit pas être de 5% par an, mais équivalente au pourcentage de l'inflation. »

M. LE MAIRE : « Vous avez raison, il nous faudra revoir le coût des transports mais également le coût des TAP. »

M. LOUPRET : « Il est normal que la subvention accordée par la commune soit plus importante pour les enfants de Barbazan. »

Vote à la majorité (19 pour, 3 contre).

### DECISION MODIFICATIVE N°1

Vote à l'unanimité.

### S.D.E – ECLAIRAGE PUBLIC 2015 (LOT 7) : Rénovation de l'éclairage aux abords du centre commercial

M. DELMAS : « Les dépenses sont déjà inscrites au Budget. »

Vote à l'unanimité.

### QUESTIONS DIVERSES

M. SONNEVILLE : « Vous m'avez fait part du fait qu'il faut respecter le règlement intérieur du Conseil Municipal. Serait-il possible de faire adopter ce règlement en Conseil Municipal. »

M. LE MAIRE : « Le règlement a été élaboré par la Commission Administration et peut être adopté en séance si vous le souhaitez. »

### REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LE MAIRE : « Je propose que l'on vote sur la base de cette proposition adoptée par la Commission et le Bureau Municipal. »

M. MAZET propose que les convocations soient adressées par écrit et par mail, pour les gens qui sont absents. »

M. LE MAIRE : « D'accord, nous faisons la modification. »

M. SONNEVILLE : « Serait-il possible de nous laisser le temps de prendre connaissance du règlement ? »

M. LE MAIRE : « D'accord, nous reportons le vote. »

### QUESTIONS DIVERSES

M. MATUT : « Les riverains de la rue du Bois (10, 12 ter, 17 et 19) demandent qu'un éclairage public soit installé pour la sécurité. »

M. LE MAIRE : « Nous allons faire l'étude de faisabilité cette année et envisagerons de le réaliser l'an prochain car il faudra l'inscrire au Budget. »

Mme SCHNEIDER : « Serait-il possible de faire le marché le soir en semaine pour que les gens qui travaillent puissent en profiter ? »

M. LE MAIRE : « Nous recevrons les commerçants vendredi et nous leur poserons la question. Il faut être vigilants concernant l'impact d'un troisième marché hebdomadaire sur l'ouverture notamment du supermarché. »

M. DELMAS : « On pourrait peut-être de déplacer le marché du vendredi, de 17h à 21h (les commerçants seraient peut-être d'accord). »

M. LE MAIRE : « Attention également aux habitudes. Il faut en parler et évaluer les conséquences. »

### MOTION TAFTA

*« Le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union européenne -dont la France- ont approuvé un mandat donné à la Commission européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis, le TAFTA (Trans Atlantic Free Trade Area). Par ailleurs, un traité entre l'Union européenne et le Canada, le CETA (Accord économique et de commerce global - Comprehensive Economic Trade Agreement) est en cours de finalisation.*

*Ces accords visent à faciliter les échanges entre les deux ensembles et prétend pour y parvenir : harmoniser les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique, démanteler les droits de douanes restants, notamment dans le secteur agricole, donner des droits de spécificités aux investisseurs – y compris aux spéculateurs, et supprimer « les barrières non tarifaires » au commerce, c'est à dire nos normes, règlements, lois. Outre une libéralisation considérable, ces accords prévoient deux mécanismes qui portent gravement atteinte aux principes démocratiques en diminuant considérablement le champ d'actions des élus et en contraignant les choix publics : il s'agit du mécanisme de règlement des différends investisseurs-Etat et du mécanisme de coopération réglementaire.*

*Les collectivités locales ont une place fondamentale dans la cohésion des territoires, la lutte contre les inégalités et le développement économique. En cas de mise en application du traité transatlantique TAFTA, elles seront en première ligne.*

Le Conseil Municipal, considérant que :

- **les négociations ont lieu dans l'opacité la plus complète** ; qu'un contrôle démocratique suffisant des négociations, tant à l'échelon européen que national et local ne peut donc être assuré, le manque de transparence rendant celui-ci impossible ; que les citoyens et élus ne peuvent s'assurer que l'intérêt général soit protégé mais que les lobbies d'affaires ont, eux, un accès privilégié aux négociations ;

- **les droits exclusifs accordés aux investisseurs affaiblissent la démocratie** ; que la proposition d'inclure un chapitre sur l'investissement, contenant des règles de protection des investissements assorties d'un mécanisme de **règlement par l'arbitrage des différends entre investisseurs et États (ISDS)** donnerait aux investisseurs des droits exclusifs pour attaquer les États lorsque des décisions démocratiques –prises par des institutions publiques y compris des collectivités locales– seraient considérées comme ayant un impact négatif sur leurs profits anticipés ;

• **la création de structures et de procédures de gouvernance** ayant pour objectif d'« harmoniser » les réglementations entre les deux rives de l'Atlantique, comme le « **Conseil de coopération réglementaire** » ferait des traités transatlantiques des accords vivants, constamment développés de manière opaque par des instances non-élues et les représentants des intérêts économiques privés. Ces structures non-démocratiques menacent des normes importantes protégeant l'intérêt général, ou rendent les améliorations futures impossibles ;

• l'accent mis sur la suppression des « barrières non tarifaires » et sur la « convergence des régulations » est utilisé pour promouvoir **une course vers le bas en matière de normes, de règlements et de lois**, dans le domaine environnemental, social et sanitaire ;

• les études d'impact économique promues par la Commission européenne promettent au mieux un gain net très faible en terme d'emploi et d'investissement mais que d'autres études prévoient **des pertes très importantes pour les territoires** –jusqu'à moins 130 000 emplois net en France- des pertes nettes en terme d'exportations, de PIB et de salaires, ainsi qu'une baisse des recettes fiscales de l'État engendrant une pression supplémentaire sur le financement des collectivités ;

• **les services publics nationaux et locaux** ne sont en aucun cas exclus du mandat de négociations et que l'état actuel des pourparlers ne permet pas de vérifier qu'ils seront protégés ;

• **les accords contiendraient des dispositifs rendant extrêmement coûteux le retour à une gestion publique** d'un service d'intérêt général précédemment privatisé, ainsi que la création de nouveaux services publics ;

• **l'impact sur l'agriculture** de la suppression des droits de douane agricoles conduira à une baisse du niveau de vie des paysans et agriculteurs, à une disparition toujours plus rapide des petites et moyennes exploitations et à une désertification accrue des zones rurales ;

• **l'impact sur les petites et moyennes entreprises risque d'être fortement négatif**, que les dispositions de l'accord ne permettront plus aux collectivités locales de soutenir les acteurs économiques locaux via des soutiens directs (subventions), ou l'inclusion de critères sociaux et de qualité environnementale dans leurs achats et demandes de prestations ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, **à la majorité** des membres présents :

Refuse :

- **toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen** en matière d'environnement, de santé, de protection des salariés et des consommateurs.
- **la logique de mise en concurrence des territoires et des citoyens et des PME** sans aucune protection et sauvegarde adéquates
- **l'érosion de ses capacités d'organisation et de régulation du développement économique local dans l'intérêt général.**

Demande :

- **l'arrêt des négociations du traité transatlantique** et la diffusion immédiate de tous les éléments de la négociation en cours ;
- **le rejet de l'accord UE-Canada - CETA**
- **l'ouverture d'un débat national impliquant la pleine participation des collectivités locales et des citoyens**, sur les risques portés par la politique commerciale de l'Union Européenne et de la France.

Déclare symboliquement la commune de BARBAZAN DEBAT « Zone Hors TAFTA et hors CETA».

Ont voté pour : 19

Ont voté contre : 3 »

M. MATUT : « Nous votons contre la motion TAFTA pour les raisons suivantes :

Cette délibération est hors sujet, elle n'a rien à faire au Conseil Municipal. Nous sommes d'autant plus surpris que cette loi a été votée il y a 2 ans par le gouvernement actuel, un gouvernement de gauche ! Cette déclaration est utopique, elle n'aura aucune portée « et il n'y a même pas un journaliste dans la salle... ». Si cette délibération est votée, pourquoi pas proposer au prochain conseil que la commune de BARBAZAN DEBAT demande la démission de Bachar El Assad.

M. le Maire, nous préfererions que vous nous présentiez les dossiers qui sont en cours de discussion au Grand Tarbes ou au Conseil Départemental, pour lequel vous allez nous représenter et vous positionner en notre nom. Comme par exemple :

- L'implantation du Auchan
- Le projet de méthanisation des déchets ou le traitement des déchets ultimes
- La construction du CD8
- Le nom de la future Région
- Le rôle et les attributions du Conseil Départemental au sein de la nouvelle Région
- La future loi sur la nouvelle organisation territoriale.

Les sujets importants en cours d'étude ne manquent pas, s'opposer à des dossiers votés est une perte de temps... Nous refusons de participer à un vote qui appelle symboliquement à la désobéissance civique. »

Mme VILANOVA : « Plusieurs collectifs se sont montés sur le sujet. »

M. IBORRA : « Nous avons déjà les premières conséquences puisqu'un recours a été déposé par une entreprise contre l'Etat allemand. »

M. LE MAIRE : « Je pense que ce sujet n'est pas anecdotique puisqu'un risque existe sur l'économie française et sur l'environnement. Il est urgent de réagir. Je concède que ce sujet n'est pas facile car l'information n'est pas diffusée. »

Vote à la majorité (19 pour, 3 contre).

La séance publique est levée à 19H15.

« Signatures » des Conseillers présents ou « Procurations à »

PÉDEBOY	Jean-Christian		MANSE	Jean-Luc	
RIVALETTO	Claudine		OLALLA	Anne-Marie	
BEZ	Bernard	<i>LAGARDELLE Gilles</i>	CHAMPAGNE	Sylvain	<i>Excusé</i>
FERNANDEZ	Consuelo	<i>VILANOVA Carmen</i>	SANSOULET	Monique	
LOUPRET	Yves		MAZET	Serge	
RODRIGUEZ	Rose-Marie		VILANOVA	Carmen	
DELMAS	Claude		LARROUY	Michel	
POUYENNE-VIGNAU	Régine	<i>MAZET Serge</i>	DARRÉ	Michèle	
IBORRA	François		MATUT	Pascal	
MAUVEZIN	Françoise		SONNEVILLE	Didier	
LAGARDELLE	Gilles		SCHNEIDER	Christianne	
PALOMINO	Hélène	<i>IBORRA François</i>			